

Évolution et facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2018

Zoumana Camara, Statisticien-Démographe

Suivi-Evaluateur à la Croix Rouge Malienne/Croix Rouge Canadienne
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), Cameroun

Doi: 10.19044/esipreprint.2.2025.p223

Approved: 14 February 2025

Posted: 16 February 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Camara Z. (2025). *Évolution et facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2018*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.2.2025.p223>

Résumé

Contexte : Les Conventions de 1954 et de 1961 des Nations Unies relatives à la lutte contre l'apatridie et celle relative aux droits de l'enfant (1989) préconisent que : « l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom et à une nationalité, et le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ». Au Mali, selon l'INSTAT (2006, 2012/2013 et 2018), entre 2006 et 2012/2013 la proportion d'enfant de moins de 5 ans ne possédant pas d'acte de naissance s'est décroît de 39,17% à 21,08% puis diminuer de 18,22% en 2018. Malgré, cette baisse remarquable entre 2006 et 2018 le niveau du phénomène s'est accru à 22% en 2019 (UNICEF, 2019). **Objectif** : Cette étude cherche à mieux cerner les sources de changement des niveaux observés et les facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2018. **Méthode** : Les données proviennent des EDS de 2006, de 2012/2013 et de 2018 réalisées par INSTAT. La population cible est constituée des enfants de moins de 5 ans au moment des enquêtes. Deux approches ont été mobilisées (descriptive et explicative) pour vérifier les hypothèses formulées. **Résultats** : Au niveau descriptif, il ressort une évolution à la baisse dans le temps du niveau de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans attribuable aux changements généralisés des comportements des populations vis-à-vis du phénomène. Les

catégories d'enfants issues des mères non modernes ou peu modernes et ceux issus des ménages de niveau de vie faible ont le plus contribué à la baisse du niveau du phénomène. L'AFCM a montré que quelle que soit l'année, les enfants qui ne possèdent pas d'acte de naissance présentent les mêmes caractéristiques, sauf qu'en 2006 et 2012/2013 l'ethnie de la mère figurait d'une année à l'autre. Par ailleurs, au niveau explicatif, il ressort que, la région de résidence, le niveau d'instruction du chef de ménage, l'ethnie de la mère, le pouvoir décisionnel de la mère, l'âge de l'enfant et le lieu d'accouchement de la mère sont des facteurs déterminants à la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans quelle que soit l'année considérée. **Conclusion** : Malgré tous les efforts fournis par l'Etat malien en termes de politiques, de programmes et de stratégies pour garantir l'existence de tous les enfants à travers un document justificatif d'existence, plusieurs d'entre eux sont encore des apatrides aux yeux du gouvernement, soit une proportion de 22%. Cette situation demeure préoccupante.

Mots clés : Acte de naissance, évolution, changement, enfants, Mali

Evolution and Explanatory Factors of Non-Possession of the Birth Certificate Among Children Under 5 Years of Age in Mali Between 2006 and 2018

Zoumana Camara, Statisticien-Démographe

Suivi-Evaluateur à la Croix Rouge Malienne/Croix Rouge Canadienne
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), Cameroun

Abstract

Context: The United Nations conventions in 1954 and 1961 against statelessness and those on the Rights of Children stipulate that « the child is immediately registered at his birth and has, since this one, the right to a name, the right to acquire a nationality and, as far as possible, the right to know his parents and to be raised by them » In Mali, according to INSTAT (2006, 2012/2013 and 2018), between 2006 and 2012/2013 the proportion of children under 5 without a birth certificate decreased by 39.17% to 21.08% then decreased by 18.22% in 2018. Despite this remarkable decline between 2006 and 2018, the level of the phenomenon increased to 22% in 2019 (UNICEF, 2019). **Objective:** This study seeks to better understand the sources of change in the levels observed and the explanatory factors for the no possession of a birth certificate among children under 5 years of age in

Mali between 2006 and 2018. **Method:** The data come from the 2006, 2012/2013 and 2018 DHS conducted by INSTAT. The target population is children under 5 years of age at the time of the surveys. Two approaches were used (descriptive and explanatory) to test the hypotheses made. **Results:** At the descriptive level, there has been a downward trend over time in the level of non-possession of a birth certificate among children under 5 years of age due to generalized changes in the behaviour of populations towards the phenomenon. The categories of children born to non-modern or unmodern mothers and those from households with a low standard of living have contributed the most to the decline in the level of the phenomenon. The AFCM showed that regardless of the year, children who do not have a birth certificate have the same characteristics, except that in 2006 and 2012/2013 the mother's ethnicity was listed from one year to the next. Moreover, at the explanatory level, it appears that the region of residence, the level of education of the head of household, the mother's ethnicity, the mother's decision-making power, the age of the child and the mother's place of delivery are determining factors in the non-possession of a birth certificate for children under 5 years of age, regardless of the year in question. **Conclusion:** Despite all the efforts made by the Malian state in terms of policies, programs, and strategies to guarantee the existence of all children through a document proving their existence, several of them are still stateless in the eyes of the government, i.e. a proportion of 22%. This situation remains worrying.

Keywords: Birth certificate, evolution, change, children, Mali

Introduction

D'une manière générale, le développement d'un pays repose en grande partie sur le bon fonctionnement de son système statistique (enregistrement des naissances, des mariages, des décès et le Recensement général de la population). C'est dans cet ordre d'idée que l'amélioration du système d'enregistrement et d'établissement des certificats de naissances demeure aujourd'hui une préoccupation des gouvernements et des organisations internationales. Ceci est particulièrement vrai en Afrique où la situation d'apatridie des enfants s'avère l'une des plus précaires au monde.

L'état civil joue deux fonctions : une fonction administrative et une fonction statistique. La fonction administrative est de fournir les documents légaux prouvant l'existence des personnes et leur statut matrimonial. La fonction statistique est de permettre en comptabilisant les événements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser celle de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité. C'est une source fondamentale de la statistique publique. Il est surprenant de constater qu'en cette fin du vingtième siècle,

l'état civil ne fonctionne toujours pas correctement dans tous les pays du monde. Il reste particulièrement déficient en Afrique sub-saharienne (Garenne et Zanou, 1995). Un enregistrement efficace fournissant des informations détaillées sur la croissance démographique à chaque niveau administratif (du local au national) permet à l'Etat d'apprécier non seulement les tendances générales de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité, mais aussi de les différencier selon les groupes de population et les niveaux administratifs. En effet, les recensements et les enquêtes démographiques sont des opérations ponctuelles dont l'exploitation et l'analyse prennent relativement du temps de telle sorte que les résultats sont parfois dépassés au moment de la publication. Pour ces raisons, le caractère irremplaçable de l'état civil, en tant que meilleure source permettant d'obtenir de façon continue des données fiables sur le mouvement naturel de la population apparaît indéniable (Kelodjoue, 2007).

C'est fort de l'importance de l'enregistrement des naissances, que les Conventions de 1954 et de 1961 des Nations Unies relatives à la lutte contre l'apatridie et celle relative aux droits de l'enfant (1989) qui stipule que : « l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom et à une nationalité, et le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux » ont été adoptées. C'est dans ce même ordre d'idées que s'inscrivent l'adoption de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en juillet 1990 lors de la 26ème conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA devenue l'Union Africaine et la tenue des diverses conférences internationales et africaines comme celles de Région des Grands Lacs (2006), de New York (2013), d'Ottawa au Canada (2020), d'Addis-Abeba en Éthiopie (2010), de Durban en Afrique du Sud (2012), de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire (2015) sans oublier Nouakchott en Mauritanie (2017) et Lusaka en Zambie (2019). L'enregistrement de la naissance est un instrument essentiel pour la protection des enfants qui « facilite également la réalisation d'objectifs dont l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD 1), l'enseignement primaire universel (OMD2), la réduction de la mortalité des enfants (OMD 4) et la lutte contre le VIH/SIDA (OMD 6) ». Cependant chaque année, dans le monde des millions d'enfants ne bénéficient pas de ce droit fondamental qu'est l'enregistrement de leur naissance (Plan International, 2005).

Le nombre de naissances enregistrées a nettement augmenté à l'échelle mondiale, et pourtant, 166 millions d'enfants de moins de 5 ans (soit 1 sur 4) ne sont pas déclarés. La détention d'un certificat de naissance, même en cas de naissance enregistrée, s'avère moins fréquente : en effet, 237 millions d'enfants de moins de 5 ans à travers le monde (soit un peu plus du tiers) ne disposent pas de cette preuve officielle (UNICEF, 2019). En termes, de couverture, on constate de grandes différences entre les régions. Les taux

d'enregistrement des naissances sont les plus élevés en Europe occidentale et en Amérique du Nord, avec 100% des enfants de moins de 5 ans inscrits. En dépit des progrès, la majorité des pays d'Afrique subsaharienne accusent un retard par rapport au reste du monde. Les taux d'enregistrement des naissances ont tendance à être plus élevés par les 20% des ménages les plus riches. Ainsi, en Afrique occidentale et centrale, par exemple, 70% du quintile le plus riche sont enregistrés, contre seulement 28% des enfants du quintile le plus pauvre (UNICEF, 2017).

Au Mali en 2006, 39,17% d'enfants de moins de 5 ans ne possédaient pas d'acte de naissance, en 2012/2013 et 2018 ces proportions étaient respectivement de 21,08% et de 18,22%. Ces proportions varient également selon les deux milieux de résidence pour chacune de ces trois années. En effet, 48,83% de ces enfants vivant en milieu rural ne possédaient pas d'acte de naissance en 2006 contre 16,94% en milieu urbain. Ces proportions étaient de 26,08% en milieu rural et 7,96% en milieu urbain en 2012/2013 et en 2018, elles étaient respectivement de 21,70% en rural et 7,96% en urbain (INSTAT, 2006, 2012/2013, 2018). Ces résultats révèlent donc que 39,17% d'enfants maliens de moins de 5 ans n'étaient pas connus en 2006 contre respectivement 21,08% et 18,22% en 2012/2013 et en 2018, ils n'existent pas aux yeux du gouvernement ou au regard de la loi car ils sont privés de leur droit. Ces enfants sont également exclus du système d'éducation, du Recensement Administrative à Vocation d'Etat Civil et aux services essentiels comme ceux de la santé (Assurance Maladie Obligatoire). La crise politique et sécuritaire qui a déclenché au pays en 2012 n'a fait qu'accentuer le problème en occasionnant la fermeture de plusieurs centres d'état civil notamment au Nord et au centre du pays. A cet effet, les enquêtes EDS réalisées en 2006, 2012 et 2018 au Mali renseignent que pour les enfants de moins de cinq ans, le pourcentage d'enfants possédant l'acte de naissance est passé de 56,41% en 2006 à 78,42% en 2012/2013 pour atteindre seulement à 81,54% en 2018. Les régions du Nord et certaines parties du centre se situent seulement autour de 40% contre 75% pour les régions du Sud sans la ville de Bamako.

En se référant à ce cadre d'analyse, cette étude cherche à aider à mieux comprendre les facteurs qui déterminent la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali, ainsi que les sources de changement des niveaux observés entre 2006 et 2018. Ceci pourrait aider aux décideurs politiques à mieux orienter les stratégies visant à atteindre la reconnaissance universelle de tout individu qui naît en 2030. De façon spécifique :

- Décrire l'évolution de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2018 ;

Déterminer le profil des enfants ne possédant pas d'acte de naissance en 2006, 2012/2013 et 2018 au Mali ;

- Identifier les sources de changements observés des niveaux de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2012/2013, puis entre 2012/2013 et 2018 ;
- Déterminer les facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali en 2006, 2012/2013 et 2018 ? Déterminer les mécanismes d'actions à travers lesquels agissent ces facteurs en 2006, 2012/2013 et 2018 ;
- Hiérarchiser ces facteurs explicatifs communs et spécifiques de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans aux années 2006, 2012/2013 et 2018 ;

Cette étude s'articule autour de deux grandes sections. La première présente les données et la méthodologie adoptées pour atteindre nos objectifs, et la seconde est consacrée aux résultats de nos analyses ainsi que les commentaires y relatifs

Données et méthodologie

Les données utilisées proviennent des quatrièmes, cinquièmes et sixièmes enquêtes démographiques et de Santé du Mali (EDSM-VI-V-VI). Ces enquêtes démographiques et de santé (EDSM-IV-V-VI) utilisées dans notre travail ont été réalisées respectivement de mai à décembre 2006, de novembre 2012 à février 2013 et d'août à novembre 2018. EDS-IV et EDS-V ont été réalisées par INFO-STAT en collaboration avec la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS), du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (SSDSPF), et l'Institut National de la Statistique (INSTAT), Ministère de la Planification, de l'Aménagement du territoire et de la Population, par contre EDS-VI a été réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) en étroite collaboration avec la Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF). Les objectifs assignés aux différentes Enquêtes Démographiques et Santé au Mali (EDSM) conformément au Programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé, étaient de produire de nombreux indicateurs socioéconomiques, démographiques, sanitaires et nutritionnels au niveau de l'ensemble de la population et des sous-populations des femmes de 15- 49 ans, des enfants de moins de 5 ans et des hommes de 15-59 ans.

En ce qui concerne la méthodologie utilisée, un sondage probabiliste aléatoire à deux degrés est mobilisé pour chacune des deux enquêtes. Au premier degré, les zones de Dénombrements sont tirées avec des probabilités proportionnelles au nombre de ménages recensés dans les zones. Au

deuxième degré, il a été tiré les ménages à partir des listes établies à la suite d'un dénombrement exhaustif dans chaque zone de dénombrement. Spécifiquement nous avons : A l'EDSM-IV 2006 au premier degré, 410 grappes, constituant les Unités Primaires de Sondage (UPS), ont été tirées de façon systématique à l'intérieur de chacune des 17 strates : Bamako et les milieu urbain et rural des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Kidal, Gao, Tombouctou avec une probabilité proportionnelle à la taille de la SE, à savoir le nombre de ménages dans la SE. Au deuxième degré, un échantillon de ménages a été sélectionné à partir de la liste de ménages établie lors de l'opération de dénombrement de chacune des 410 grappes sélectionnées. Les 410 grappes sélectionnées dans l'échantillon ont pu être enquêtées à l'exception de trois grappes dans la région de Kidal. Le RGPH de 1998, avec les 12 123 Sections d'Énumération (SE) du fichier du Bureau Central du Recensement (BCR), a servi de base de sondage. A l'EDSM-V 2012/2013, initialement, 585 grappes avaient été sélectionnées au premier degré au niveau national, et tirées proportionnellement à leur taille, à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établie lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009. Cependant à cause de l'occupation des trois régions du Nord par les groupes armés, seulement 415 grappes représentant les cinq régions du Sud et le district de Bamako, étaient disponibles pour conduire la collecte de l'EDSM-V. Les 415 grappes sélectionnées ont fait l'objet d'un dénombrement exhaustif des ménages. À partir de la liste des ménages établie lors de cette opération de dénombrement, des ménages ont été tirés au deuxième degré, à probabilité égale : 26 ménages ont été tirés dans chaque grappe urbaine ou rurale. A l'EDSM-VI 2018, Au premier degré, 379 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes (104 en milieu urbain et 275 en milieu rural) ont été tirées systématiquement avec une probabilité proportionnelle à leur taille en ménages, à partir de la liste des Sections d'Énumération (SE) établies au cours du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2009. Après avoir dressé la liste actualisée des ménages de chaque SE, il a été tiré, au second degré, un échantillon de 35 ménages par grappe dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou et de 26 ménages dans toutes les autres régions avec un tirage systématique à probabilité égale.

Tableau 1 : Répartition des échantillons et les individus éligibles

	EDSM 2006	EDSM 2012/2013	EDSM 2018
Grappes échantillons	410	415	379
Ménages-échantillons	13695	10743	10574
Femmes éligibles	15 102	10875	10094
Hommes éligibles	4 643	4720	4219

Outils de collecte

Trois questionnaires ont été utilisés comme supports de collecte au cours de ces trois opérations, à savoir : le questionnaire ménage, le questionnaire femme, le questionnaire homme et un questionnaire ménage supplémentaire sur les biomarqueurs a été introduit. Le contenu de ces documents est basé sur les questionnaires modèles développés par le Programme MEASURE DHS et adaptés aux réalités du Mali. Puisque notre étude porte sur la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans, l'ensemble des informations relatives à ce thème proviennent du questionnaire ménage et du questionnaire femme. Pour cela, nous nous limiterons à la présentation de ces trois questionnaires.

Questionnaire ménage : Le questionnaire ménage permet d'identifier les femmes, les hommes et les enfants éligibles pour les interviews individuelles ou pour les tests et mesures biologiques et de collecter les informations sur les caractéristiques du ménage, telles que l'enregistrement de naissances des enfants à l'état civil, la possession du certificat de naissance, la principale source d'approvisionnement en eau de boisson, le type de toilettes, le type de matériaux du sol du logement, la possession de certains biens durables, la possession et l'utilisation de la moustiquaire, le lavage des mains et l'utilisation de sel iodé ou non pour la cuisine dans le ménage. Ce questionnaire nous intéresse dans la mesure, où nous mobiliseront des variables en lien avec les caractéristiques du ménage dans nos analyses pour expliquer la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants.

Questionnaire femme : Le questionnaire femme a été utilisé pour collecter les informations concernant les femmes éligibles, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans, résidentes ou visiteuses. Il comprend les sections suivantes : Caractéristiques sociodémographiques, Reproduction, Planification familiale, Soins de santé maternelle et allaitement, Vaccination et santé des enfants, État nutritionnel des enfants ; Union et activité sexuelle, Préférences en matière de fécondité, Caractéristiques du conjoint et emploi/activité de la femme, VIH/sida et autres Infections Sexuellement Transmissibles, Autres problèmes de santé (utilisation des injections, tabagisme et les maladies non transmissibles), Excisions, Fistules obstétricales, Mortalité adulte et mortalité maternelle, et enfin Violences domestiques. Le questionnaire femme nous intéressera dans le cadre de cette étude car il nous fournira les caractéristiques des mères des enfants.

Population cible : Dans le cadre de cette étude, la population sur laquelle portent les analyses est constituée de l'ensemble des enfants âgés de moins de 5 ans au moment de l'enquête. La taille de notre population cible est de 9103 enfants en 2006, 8776 enfants en 2012/2013 et 6899 enfants en 2018.

Tableau 2 : Répartition d'enfants de moins de 5 ans selon leur statut par rapport à la possession de l'acte de naissance

Possession d'acte de naissance	EDSM-2006		EDSM-2012/2013		EDSM-2018	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Possède	5480	60,83	6879	78,92	5611	81,78
Ne possède pas	3529	39,17	1837	21,08	1250	18,22
Total	9009	100	8716	100	6861	100

Limite de la collecte : L'enquête EDSM-2012/2013 au Mali n'est pas effectuée sur toute l'étendue du territoire malien en raison de la crise sécuritaire de 2012 au nord. Cette crise a conduit à l'occupation des trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal) par des groupes armés. De ce fait, notre analyse ne prendra pas en compte la région de Kidal, Tombouctou et Gao par manque de données sur ces zones septentrionales en 2012/2013. Par contre nous avons des informations sur ces trois régions en 2006 et en 2018. Ainsi, nous allons interpréter les résultats sans tenir compte de cette limite. Elle n'influencera en aucun cas notre étude car parmi notre population cible seulement 15% vivent dans ces régions.

Données et méthodologie : Pour atteindre ces objectifs, une analyse du contexte malien susceptible d'agir sur la non-possession de l'acte chez les enfants a permis d'inscrire le sujet dans le cadre qui lui est propre. Ensuite, une synthèse de la littérature existant sur le sujet a permis de mettre en place le cadre conceptuel et théorique de l'étude. Ce fondement théorique et empirique de l'étude nous a permis d'une part d'identifier les facteurs pouvant expliquer la non-possession de l'acte chez les enfants et d'autre part, de mettre en évidence les interactions entre ces facteurs. A la suite de la revue, quinze (15) hypothèses spécifiques ont été formulées. Les données des trois dernières EDS à savoir celles de 2006, de 2012 et de 2018 (EDSM-IV, EDSM-V et EDSM-IV) ont été sollicitées pour la vérification des hypothèses. Après évaluation de la qualité, les données se sont révélées de qualité acceptable. Deux approches d'analyses ont été utilisées (descriptive et explicative). L'approche descriptive consistait dans un premier temps à une analyse bivariée, dans un deuxième temps la décomposition et en dernier lieu, une analyse factorielle en composantes multiples. L'analyse bivariée nous a permis de dégager les associations entre les variables explicatives et la non-possession de l'acte chez les enfants de moins de 5 ans mais aussi de dégager l'évolution de la non-possession de l'acte de naissance durant les périodes.

Pour expliquer notre variable dépendante nous aurons recours à quatorze (14) variables explicatives, Subdivisées en variables relatives au contexte, variables relatives aux caractéristiques du ménage, variables relatives aux caractéristiques de la mère, du mari/conjoint ou du chef de

ménage, variables relatives aux caractéristiques de l'enfant et celle relative aux caractéristiques de l'accouchement. Les méthodes d'analyse utilisées dans cette étude sont des méthodes descriptives et explicatives. Les analyses descriptives sont constituées dans notre étude de l'analyse bi variée, de la décomposition et de l'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM). Pour vérifier si la relation entre deux variables est stable il faut effectuer des analyses prenant en compte plusieurs variables. Pour expliquer la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans, nous allons recourir à une régression logistique binaire, compte tenu du fait que la variable dépendante est une variable qualitative dichotomique. L'analyse explicative nous permettra de définir les facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants en 2006, 2012-2013 et en 2018, ainsi que leurs mécanismes d'action.

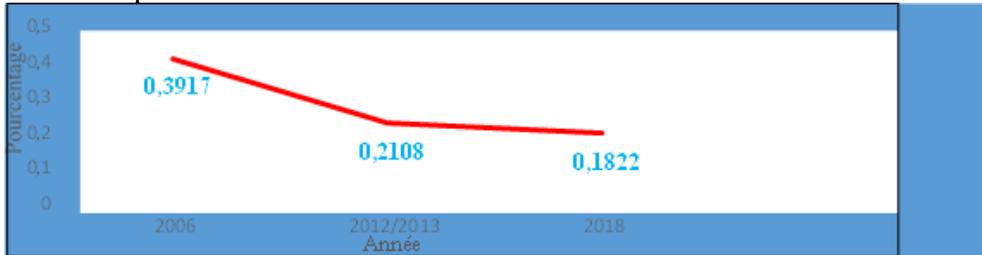
Résultats et commentaires : A l'issue de l'analyse, **il découle du bivariée** que toutes les quatorze (14) variables sont associées à la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants d'une année à l'autre à travers un test de Khi-deux par variable avec un seuil de moins de 5% et aussi il se dessine une évolution à la baisse du niveau de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006, 2012/2013 et 2018.

Tableau 3 : Synthèse des tests de Khi-deux par variable

Variables	2006			2012			2018		
	Chi-2	D° Liberté	Seuil de Sig	Chi-2	D°L	Seuil de sig	Chi-2	D°L	Seuil de sig
<i>Milieu de résidence</i>	818	1	1%	329	1	1%	152	1	1%
<i>Région de résidence</i>	676	5	1%	370	5	1%	122	5	1%
<i>Niveau de vie du ménage</i>	823	4	1%	496	2	1%	280	2	1%
<i>Taille ménage</i>	15	2	1%	0,96	2	1%	18	2	1%
<i>Instruction du CM</i>	519	4	1%	286	2	1%	140	2	1%
<i>Instruction du père</i>	515	2	1%	226	2	1%	149	2	1%
<i>Âge de la mère</i>	12	2	1%	3	2	1%	5	2	1%
<i>Degré de modernité de la mère</i>	509	2	1%	212	2	1%	40	2	1%
<i>Ethnie de la mère de la mère</i>	135	4	1%	39	4	1%	53	4	1%
<i>Pouvoir décisionnel de la mère</i>	13	1	1%	8	1	1%	15	1	1%
<i>Âge de l'enfant</i>	29	4	1%	86	4	1%	141	4	1%
<i>Sexe de l'enfant</i>	19	1	1%	1	1	2%	5	1	2%
<i>Lieu d'accouchement</i>	1500	1	1%	605	1	1%	303	1	1%
<i>Lien de parenté avec le CM</i>	8	1	1%	1	1	2%	20	1	2%

L'analyse de l'évolution de la non-possession de l'acte de naissance révèle une baisse significative de proportion d'enfants de moins de 5 ans ne

possédant pas d'acte de naissance. En effet, le graphique 1 révèle qu'entre 2006 et 2018, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ne possédant pas d'acte de naissance a connu une baisse significative prouvée par un test de proportion. Au cours de ladite période, cette proportion est passée de 39,17% à 21,08% en 2012/2013 et à 18,22% en 2018, soit une baisse relative de 46% et 14% respectivement entre 2006 et 2012/2013 et entre 2012/2013 et 2018.



Graphique 1 : Evolution de la proportion d'enfants ne possédant pas d'acte naissance entre 2006, 2012/2013 et 2018

Il découle de la décomposition que, la baisse du niveau de la non-possession de l'acte de naissance observée est essentiellement due à un effet de performance autrement dit, à un changement de comportement vis-à-vis du phénomène. En effet, **entre 2006 et 2012/2013** ce sont les mères non modernes et les enfants issus des ménages de niveau de vie faible qui ont le plus contribué à l'amélioration de niveau du phénomène. La décomposition avancée a révélé que l'effet de composition et de performance constaté au niveau de la décomposition simple n'est dû en grande partie qu'à l'effet de base quelle que soit la variable de classification (le niveau de vie du ménage et le degré de modernité de la mère).

Tableau 4 : Extension de l'effet de performance selon le niveau de vie du ménage

Période 2006-2012/2013				
Niveau de vie	Effet de composition	Effet de performance		
		Effet de base	Effet de différentiation	Effet résiduel
Faible	-0,6466	-9,3314	0,9098	0,9572
Moyen	-0,1266	-4,5664	0,8904	-0,9368
Élevé	0,3208	-8,7805	2,5682	0,9007
Effet total	-0,4524	-22,6783	4,3684	0,9211
Contribution au Chang total	2,54%	127,11%	-24,48%	-5,16%

Tableau 5 : Extension de l'effet de performance selon le degré de modernité de la mère

Période 2006-2012/2013				
Degré de modernisation	Effet de composit ^o	Effet de performance		
		Effet de base	Effet de différentiation	Effet résiduel
Pas moderne	-0,7952	-10,1988	3,9730	-9,2693
Peu moderne	-13,5410	-8,1599	6,3574	14,8325
Moderne	3,5567	-6,2097	7,2570	-5,6438
Effet total	-10,7795	-24,5685	17,5874	-0,0807
Contribution au changement total	60,42%	137,71%	-98,58%	0,45%

Entre 2012/2013 et 2018 ce sont les mères peu modernes et les enfants issus des ménages de niveau de vie faible qui ont le plus contribué à l'amélioration de niveau du phénomène. La décomposition avancée a révélé que l'effet de performance constaté au niveau de la décomposition simple n'est dû en grande partie qu'à l'effet de base quelle que soit la variable de classification. S'agissant de l'analyse factorielle en composantes multiples.

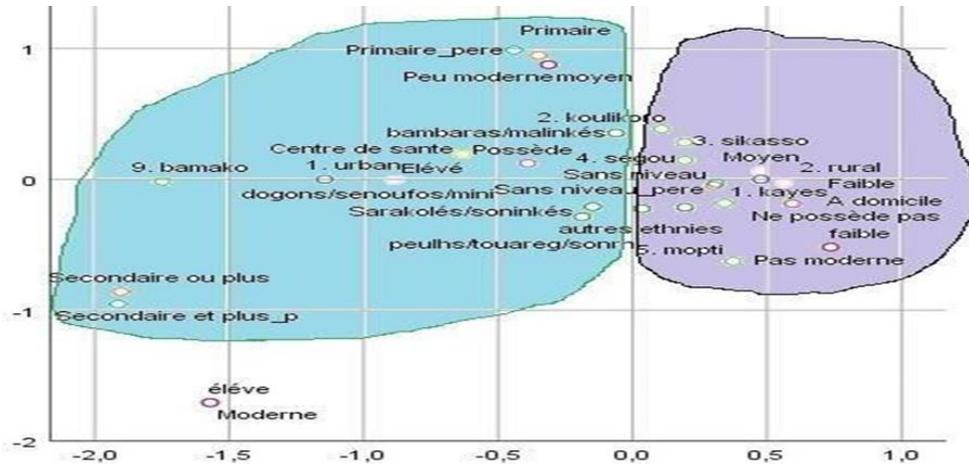
Tableau 6 : Extension de l'effet de performance selon le niveau de vie du ménage

Période 2012/2013-2018				
Degré de modernisation	Effet de composition	Effet de performance		
		Effet de base	Effet de différentiation	Effet résiduel
Pas moderne	-0,2720	-5,8465	1,4981	3,2305
Peu moderne	0,6821	-3,0519	1,5640	-3,3727
Moderne	0,0452	-5,9553	4,5779	3,2906
Effet total	0,4553	-14,8537	7,6400	3,1484
Contribution au changement total	-12,61%	411,46%	-211,64%	-87,21%

Tableau 7 : Extension de l'effet de performance selon le degré de modernité de la mère

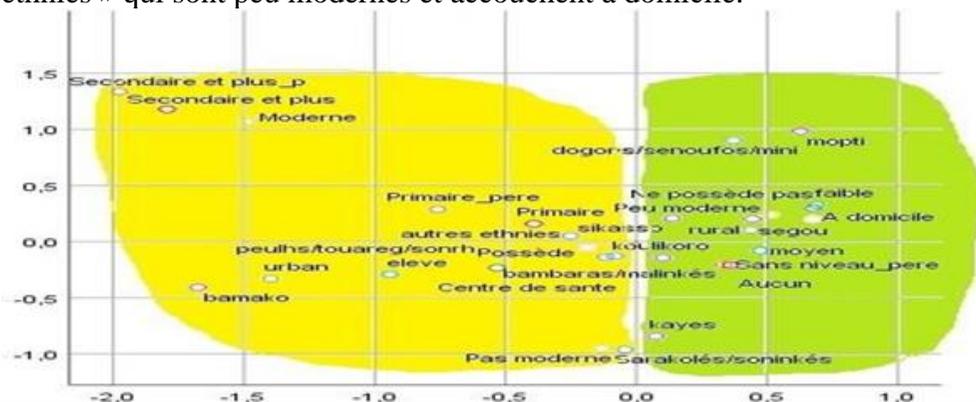
Période 2012/2013-2018				
Niveau de vie	Effet de composition	Effet de performance		
		Effet de base	Effet de différentiation	Effet résiduel
Faible	-0,5690	-2,7951	0,7352	0,4675 +63.
Moyen	0,2707	-1,4591	0,7676	-0,4881
Élevé	0,0759	-2,8471	2,2467	0,4762
Effet total	-0,2224	-7,1014	3,7494	0,4556
Contribution au changement total	7,13%	227,70%	-120,22%	-14,61%

Il ressort de l'analyse AFCM que le profil des enfants ne possédant pas d'acte de naissance **en 2006** sont ceux qui résident en milieu rural dans la région de Kayes, Sissoko et Mopti, issus des ménages de niveau de vie faible ou moyen dont le chef et le père n'ont aucun niveau d'instruction. Ils sont issus des mères non modernes et accouchent à domicile.



Graphique 2 : Caractérisation des enfants par rapport à la non-possession de l’acte de naissance en 2006

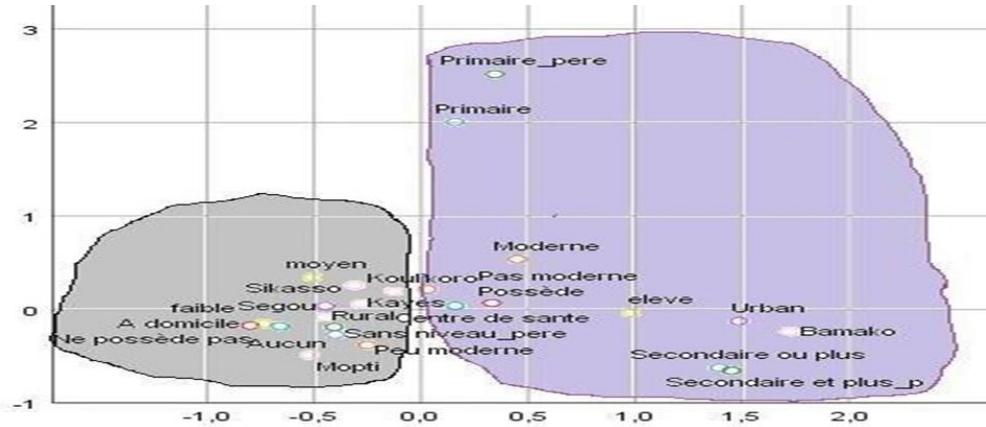
En 2012/2013 les enfants qui ne possèdent pas d’acte de naissance résident en milieu rural dans la région de Kayes, Koulikoro, Sissoko, Ségou et Mopti, issus des ménages de niveau de vie faible ou moyen dont le chef et le père n’ont aucun niveau d’instruction. Ils sont issus des mères Bambara/Malinkés, Peulhs/Touareg/Sonrhäi, Dogons/Sénoufos/ Miankas/Bobos ou « Autres ethnies » qui sont peu modernes et accouchent à domicile.



Graphique 3 : Caractérisation des enfants par rapport à la non-possession de l’acte de naissance en 2012/2013

En 20218, les enfants ne possédant pas d’acte de naissance résident en milieu, dans la région de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti, issus des ménages de niveau de vie faible ou moyen, dirigés par les chefs et des pères de sans niveau d’instruction. Ils sont issus des mères peu modernes qui accouchent à domicile. Par ailleurs, il ressort de l’analyse AFCM que quelle que soit l’année, ce sont des enfants qui ne possèdent pas d’acte de naissance, vivent en milieu rural et dans les cinq (5) régions, qui vivent dans

les ménages de niveau de vie faible ou moyen dont le chef et le père n'ont aucun niveau d'inscription ; Ces enfants sont issus des mères Peulh/Touareg/Sonhaï ou Autres ethnies qui ne sont pas modernes et accouchent à domicile.



Graphique 4 : Caractérisation des enfants par rapport à la non-possession de l'acte de naissance en 2018

L'approche explicative a montré que certains facteurs plus que d'autres ont été déterminants dans l'explication de la non-possession de l'acte chez les enfants de moins de 5 ans au Mali. Il s'agit dans l'ordre selon **le pouvoir explicatif en 2006** : du lieu d'accouchement (24,38%), de la région de résidence (8,37%), de l'ethnie de la mère (6,91%), du degré de modernité (2,64%), du pouvoir décisionnel de la mère (1,26%), de l'âge de l'enfant (1,07%), du milieu de résidence (0,88%), du sexe de l'enfant (0,59%), du niveau d'instruction du chef de ménage (0,57%), de l'âge de la mère (0,34%), du lien de parenté avec le chef de ménage (0,34%) et de la taille du ménage (0,20%). **En 2012/2013**, on a respectivement le lieu d'accouchement (16,88%), de la région de résidence (9,76%), l'âge de l'enfant (8,26%), le niveau d'instruction du chef de ménage (4,15%), le niveau de vie du ménage (2,78%), l'ethnie de la mère (2,56%), le pouvoir décisionnel de la mère (0,98%), le niveau d'instruction du père (0,83%) et le milieu de résidence (0,69%). **En 2018**, l'âge de l'enfant vient en tête avec une contribution totale de 18,65%, ensuite viennent le lieu d'accouchement, l'ethnie de la mère, le niveau de vie du ménage, le degré de modernité de la mère, la région de résidence, le niveau d'instruction du père, la taille du ménage, et le niveau d'instruction du chef de ménage avec des contributions respectives de 1,05%, 15,42%, 9,09% ; 4,00% ; 2,09% ; 1,30% ; 1,29% et 1,06%. Le pouvoir décisionnel de la mère et le sexe de l'enfant viennent en dernier lieu avec des contributions respectives de 0,77% de de 0,66%. Par ailleurs, on observe que quelle que soit l'année : le lieu d'accouchement a le plus contribué dans l'explication du phénomène avec une contribution

moyenne de 18,90%, l'âge de l'enfant vient en deuxième lieu avec une moyenne de contribution de 9,33%, ensuite viennent la région de résidence, l'ethnie de la mère, le niveau d'instruction du chef de ménage et le Pouvoir décisionnel de la mère leurs contributions moyennes sont respectivement de 6,48% ; 6,19% ; 1,92% et de 1,01%.

Tableau 8 : Hiérarchisation des facteurs déterminants communs aux trois années de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans

Année	Facteurs explicatifs	Contribution %			Contribution moyenne (%)	Rang
		2006	2012/2013	2018		
Communs aux trois années	Lieu d'accouchement	24,38	16,88	15,43	18,90	1
	Age de l'enfant	1,07	8,26	18,66	9,33	2
	Région de résidence	8,37	9,76	1,30	6,48	3
	Ethnie de la mère	6,91	2,57	9,10	6,19	4
	Niveau d'instruction du CM	0,57	4,15	1,05	1,92	5
	Pouvoir décisionnel	1,26	0,99	0,77	1,01	6

Au vu des résultats obtenus à l'issus des tests d'hypothèses, il ressort du tableau 4 que l'hypothèse H9 qui concernait la décomposition a été confirmée. De même les hypothèses H3, H5 et H8 ont été confirmées les trois années ; H4 a été infirmée les trois années. Pour l'année 2006 sur les neuf (9) hypothèses formulées 7 ont été confirmées. En 2012/2013 comme en 2018, on avait huit (6) hypothèses confirmées parmi les neuf (9) émises.

Tableau 9 : Synthèse de la vérification des hypothèses spécifiques de l'étude

No	HYPOTHESES SPECIFIQUES	VERIFICATION PAR ANNEE		
		2006	2012/2013	2018
H1	Les enfants vivant dans les autres régions courent plus de risque de ne pas posséder d'acte de naissance que leurs homologues vivant dans la région de Sikasso quelle que soit l'année	Confirmée	Confirmée	Infirmée
H2	Le risque pour un enfant de ne posséder d'acte de naissance diminue lorsque le niveau de vie du ménage augmente quelle que soit l'année	Infirmée	Confirmée	Confirmée
H3	Les enfants les issus dans les ménages dont le chef a un niveau d'instruction primaire, secondaire et plus ont moins de risque de ne pas posséder d'acte de naissance par rapport à leurs homologues issus dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau quelle que soit l'année	Confirmée	Confirmée	Confirmée
H4	Les enfants dont les mères sont âgées de 25-34 ans et ceux dont les mères ont 35 ans et plus, ont moins de risque de ne pas posséder d'acte de naissance que les enfants dont les mères ont moins de 25 ans quelle que soit l'année	Infirmée	Infirmée	Infirmée

H5	Les enfants issus des mères Peulhs/Touareg/Sonrhaï/Bella ou la modalité « Autres ethnies » ont plus de risque de ne pas posséder d'acte de naissance que ceux issus des mères des autres ethnies quelle que soit l'année	Confirmée	Confirmée	Confirmée
H6	Les enfants issus des mères non modernes ont plus de risque de ne pas posséder d'acte de naissance que ceux issus des mères modernes où peu modernes quelle que soit l'année	Confirmée	Infirmée	Infirmée
H7	Les enfants de sexe féminin ont plus de risque de ne pas posséder d'acte de naissance par rapport à ceux du sexe masculin quelle que soit l'année	Confirmée	Infirmée	Confirmée
H8	Les mères qui accouchent à un centre de santé ou à domicile en présence d'un personnel de santé qualifié ont moins de risque de ne pas posséder d'acte de naissance que leurs homologues issus des mères qui accouchent à domicile sans assistance d'un personnel de santé qualifié quelle que soit l'année	Confirmée	Confirmée	Confirmée
H9	Nous supposons que la baisse du niveau de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans entre 2006, 2012/2013 et 2018 est due aux changements de comportement vis-à-vis du phénomène quelle que soit la variable de classification.	Confirmée		

Conclusion

En définitive, cette étude a pour objectif principal de faire une analyse descriptive et explicative de la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans à partir des données des enquêtes démographiques et de santé de 2006, 2012/2013 et de 2018 au Mali. Une telle analyse permet de mieux cerner les sources de changement des niveaux observés et les facteurs expliquant la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans au Mali d'une part, et permettre aux décideurs d'orienter leurs actions en matière d'enregistrement et d'établissement des actes d'état civil, afin de mieux garantir l'enregistrement universel d'ici 2030. Au Mali, malgré les efforts fournis par l'Etat malien en termes de politiques, de programmes et de stratégies pour garantir l'existence de tous les enfants à travers un document justificatif d'existence, plusieurs d'entre eux sont encore des apatrides aux yeux du gouvernement. Cette situation demeure préoccupante. On est parti du constat selon lequel malgré une baisse remarquable du niveau de phénomène, passant de 39,17% à 18,22% entre 2006 et 2018, les données les plus récentes montrent qu'il a connu une hausse de 22% en 2019 (UNICEF, 2019).

A l'issue de nos analyses, il ressort que toutes les variables sont associées à la non-possession de l'acte de naissance chez les enfants de moins de 5 ans d'une année à l'autre et aussi il se dessine une évolution à la

baisse du niveau de phénomène entre 2006 et 2018. Il découle de la décomposition que, quelle que soit la variable de classification, la baisse du niveau de la non-possession de l'acte de naissance observée est essentiellement due à un effet de performance, plus précisément l'effet de performance de base qui est dû à un changement de comportement vis-à-vis du phénomène à travers l'amélioration des conditions de recours aux services d'état civil. Autrement dit, c'est le système d'enregistrement et la qualité de l'offre de service d'état civil qui se sont améliorés au cours de ces dites périodes. Ce sont les mères non modernes et peu modernes et les enfants issus des ménages de niveau de vie faible qui ont le plus contribué à l'amélioration de niveau du phénomène. S'agissant de l'analyse factorielle en composantes multiples, l'AFCM nous a permis de dresser le profil des enfants ne possédant pas d'acte de naissance. En effet, quelle que soit l'année, ce sont des enfants qui ne possèdent pas d'acte de naissance, qui vivent en milieu rural et dans les cinq (5) régions, qui vivent dans les ménages de niveau de vie faible ou moyen dont le chef et le père n'ont aucun niveau d'inscription ; Ces enfants sont issus des mères Peulh/Touareg/Sonraï ou « Autres ethnies » qui ne sont pas modernes et accouchent à domicile.

L'approche explicative a montré que certains facteurs plus que d'autres ont été déterminants dans l'explication de la non-possession de l'acte chez les enfants de moins de 5 ans au Mali. Il s'agit dans l'ordre des facteurs les plus déterminant selon le pouvoir explicatif. Cependant, on observe que quelle que soit l'année : le lieu d'accouchement a le plus contribué dans l'explication du phénomène avec une contribution moyenne de 18,90%, l'âge de l'enfant vient en deuxième lieu avec une moyenne de contribution de 9,33%, ensuite viennent la région de résidence, l'ethnie de la mère, le niveau d'instruction du chef de ménage et le Pouvoir décisionnel de la mère leurs contributions moyennes sont respectivement de 6,48% ; 6,19% ; 1,92% et de 1,01%. Au vu des résultats obtenus à l'issus des tests d'hypothèses, il révèle que l'hypothèse H9 qui concernait la décomposition a été confirmée. De même les hypothèses H3 et H8 ont été confirmées les trois années ; H4 a été infirmées les trois années. Pour l'année 2006 sur les neuf (09) hypothèses formulées six (07) ont été confirmées. En 2012/2013 comme en 2018, on avait six (06) hypothèses confirmées parmi les quinze (9) émises.

Bien que nous soyons parvenus à des résultats pertinents, il est important de prendre en considération certaines variables essentielle dans l'explication du phénomène étudié. Par exemple la qualité de services d'état civil et la distance moyenne séparant le ménage et du centre d'état civil le plus proche. Toutefois, l'absence de ces informations n'entachent en aucun cas la qualité de nos résultats.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Kone H. et Agogue D. (2019), Disparités intergénérationnelles d'enregistrement des naissances et décès au Cameroun : le cas de BAFIA, 21p.
2. Abi A. (2018), Facteurs explicatifs de l'enregistrement des naissances à l'état civil au Togo, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, Université de Yaoundé II Soa, IFORD, 100p.
3. Boly D. (2009), Défis de l'enregistrement à l'état civil au Burkina Faso: cas des déclarations des naissances, 10 p. (Séminaire international sur les systèmes d'état civil en Afrique : état des lieux, enjeux et défis, Yaoundé, du 24 au 26 novembre 2009).
4. Bourmont. M (2012), "La résolution d'un problème de multi colinéarité au sein des études portant sur les déterminants d'une publication volontaire d'informations ", Comptabilités et innovation, Grenoble, France. pp.cd-rom. hal-00691156.
5. Cindy M. (2020), Tendances et facteurs explicatifs du non-enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans à l'état civil au Cameroun entre 2006 et 2014, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, Université de Yaoundé II Soa, IFORD, 178p+annexes.
6. DNEC (2019), Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des faits statistiques au Mali, 5p.
7. Dodo M. et Gbais H. (2009), Les déterminants de la faible déclaration des événements démographiques à l'Etat Civil en Côte d'Ivoire: Cas de la Région des Montagnes (Ouest de la Côte d'Ivoire), 10 p. (Séminaire international sur les systèmes d'état civil en Afrique: état des lieux, enjeux et défis, Yaoundé, du 24 au 26 novembre 2009).
8. Eloundou M. P., Giroux S. C. et Tenikue M. (2017), Comprendre le changement social : Apport des méthodes de décomposition et application à l'étude du dividende démographique, 47p.
9. Garenne Et Zanou (1995), L'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE : QUE PEUT-ON EN TIRER ? Document et Manuels du CEPED no2, PARIS ? MAI 1995, 42 p.

10. INSTAT (2006), Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA, multigr.,535p.
11. INSTAT (2013), Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA, multigr.,577p.
12. INSTAT (2018), Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA, multigr.,643p.
13. Kelodjoue S. (1996), Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé, Les Dossiers du CEPED, n° 43, Octobre 1996, 45p.
14. Kelodjoue S. (2007), Comment améliorer les déclarations des faits d'état civil en milieu rural Camerounais : stratégies innovatrices pour l'enregistrement des décès, 20p.
15. Kelodjoue S. (2015), Les déterminants du faible enregistrement des décès à l'Etat Civil au Cameroun : Cas des Mairies des capitales régionales en 2010, 19p. (Réunion parallèle à la 7eme Conférence Africaine sur la Population Johannesburg, Afrique du Sud, 28 novembre 2015).
16. Kone H. et Agogue D. (2019), Disparités intergénérationnelles d'enregistrement des naissances et décès au Cameroun : le cas de BAFIA, 21p.
17. Lohle-Tart L. et François M. (1999), Etat civil et recensement en Afrique francophone. Pour une collecte administrative des données démographiques, les documents et manuels du CEPED, n°10, paris, 564p.
18. Mimche H. (2009), Analyse du processus d'enregistrement des naissances au Congo, 17p. (Séminaire international sur les systèmes d'état civil en Afrique : état des lieux, enjeux et défis, Yaoundé, du 24 au 26 novembre 2009).
19. Mimche H. et Agbeviade Djoke G. (2012), Analyse du système d'enregistrement des naissances au Togo, Unicef, 103p.
20. Nations Unies (2017), Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, Commission Economique pour l'Afrique, 45p.
21. OCHA (2012), Rapport de situation humanitaire sur la crise engendrée par le conflit dans le nord du Mali, 9p.
22. ONU femmes (2019), Rapport final sur l'évaluation du portefeuille pays, 129p.
23. Plan International (2005), L'enregistrement universel des naissances, une preuve d'identité fiable dans un monde chaotique, 6p.
24. PNUD (2012, 2019), Rapport sur le développement humain en Afrique, document de travail, 24p.

25. Quenum C. (2013), Evolution des facteurs explicatifs du non-enregistrement des naissances à l'état civil au Bénin, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, Université de Yaoundé II Soa, IFORD, 140p.
26. UNHCR (2015), Enregistrement des naissances, 4p.
27. UNICEF (2002), L'enregistrement à la naissance : un droit pour commencer, n° 9, 32p.
28. UNICEF (2013), rapport sur les inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances, 46p.
29. UNICEF (2013a), Un droit à chaque enfant à sa naissance : inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances, 44p.
30. UNICEF (2017), Rapport sur l'enregistrement des naissances pour chaque d'ici 2030 : où en sommes-nous ? 4p.
31. Wodon Q. et Yedan A. (2019), « Obstacles to birth registration in Niger : estimates from a recent household survey », Journal of Health, Population and Nutrition, 11 p.